

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC
DCM 2023-04-048**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 18 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Excusés
représentés : 6
Votants : 22

Absents excusés représentés : Daniel DILITTA a donné procuration à Monsieur Christian PEYRARD, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Alain LUTZ, Maëlle JOLY a donné procuration à Monsieur David SUC, Christelle BLANCHER a donné procuration à Madame Patricia GOUDARD, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Cindy ISSARTEL a donné procuration à Thierry BENEVENT

Absent excusé non représenté : Jean-Yves AUBERT

Désignation du secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

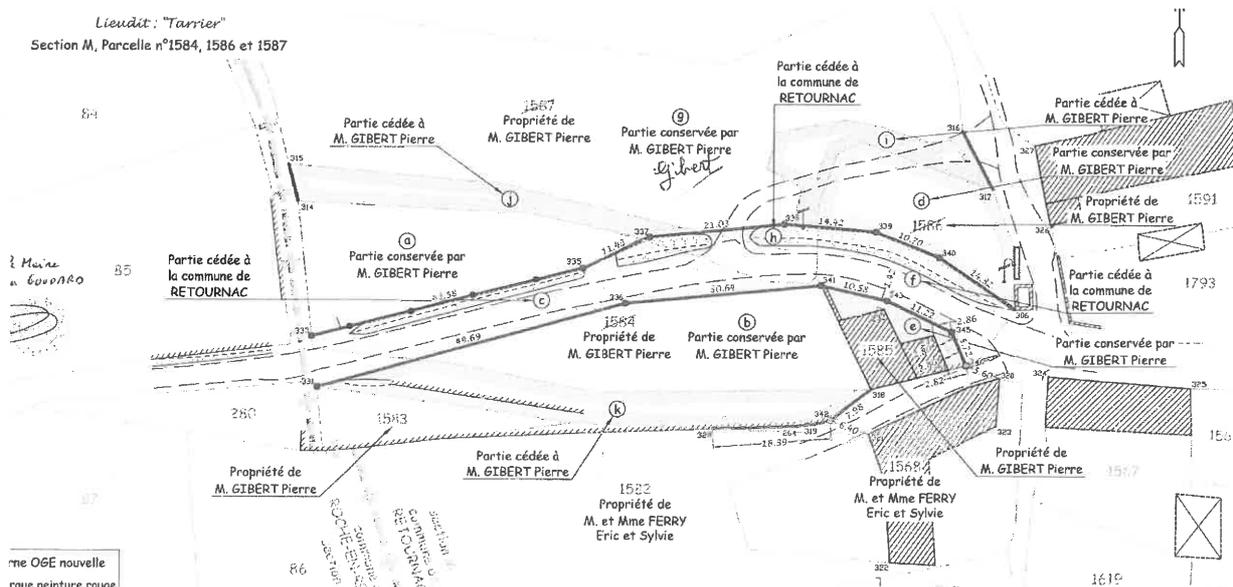
Objet : Régularisation d'emprise foncière : Acquisitions des parcelles M15484 M1586 M1587

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, informe le conseil municipal qu'il convient de régulariser l'emprise du foncier pour délimiter l'emprise de la voirie communale VC n°2, partie située sur les propriétés cadastrées section M1887 M1890 M1892, propriétés de M. Pierre GIBERT.

Après établissement d'un plan de bornage et de division établi par le Cabinet Chalaye en date du 22/12/2022, la Commune de Retournac acquière les parcelles nouvellement cadastrées M1887 (475m²) M1890 (298m²) M1892 (30m²).

Les frais d'actes et bornage seront pris en charge par la Commune.

La commission « Travaux » du 24/04/2023 a émis un avis favorable.



Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles nouvellement cadastrées section M 1887 (475m²) – M 1890 (298m²) – M 1892 (30m²) dans le cadre de la régularisation de l'emprise foncière de la voirie communale VC n°2 à Monsieur Pierre GIBERT
- **Dit** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la Commune
- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

